



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

N° C25_06_2026_11 - Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés sur la commune de La Mothe-Saint-Héray - Avenant modificatif n°1 (annexes)

Annexe(s) :

- *Règlement implantation point de collecte*
- *Convention initiale*
- *Avenant convention La Mothe*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	67	8	75	11

Pour : 75	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, BALLAND Cyril, GARNIER Gwendoline, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, CHAILLER Catherine, CHARPENTIER Patrick, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, BENOIST Samuel, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominique, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, GIRAULT David, MERCIER Sébastien, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDÉ Laurent (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), COYAU David (pouvoir donné à LEQUIEN Ryan), DENOEL-MAZOYER Sylvie (pouvoir donné à LUSSEAU Christian), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), MARQUET Pierrick (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SUIRE Rudy (pouvoir donné à SPATICO Marlène), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, GABOREAU Bernard, LEON-HENRI Aurélie, MORIN Christine, PAGENEAU Liliane, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés sur la commune de La Mothe-Saint-Héray - Avenant modificatif n°1 (annexes)

Annexe(s) :

- Règlement implantation point de collecte
- Convention initiale
- Avenant convention La Mothe

Vu l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de Communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 4 mars 2021 approuvant le règlement d'implantation des points de collecte enterrés de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C30_05_2024_05 en date du 30 mai 2024 approuvant les conventions pour l'implantation des points de collecte enterrés sur les communes de Chef-Boutonne, Fressines, Rom, Sauzé-Vaussais et La Mote-Saint-Héray ;

Vu la convention initiale en date du 30 mai 2024 entre la communauté de communes Mellois en Poitou et la commune de La Mothe-Saint-Héray pour l'implantation des points de collecte enterrés sur la commune de La Mothe-Saint-Héray ;

Vu la délibération du Conseil municipal de La Mothe-Saint-Héray ;

Considérant que dans le cadre du déploiement du mode de collecte sur l'ensemble des communes du territoire, il est prévu d'installer 2 sites de collecte par colonnes enterrées sur la commune de la Mothe-Saint-Héray. Chaque site comprend une colonne pour les ordures ménagères et une pour les emballages recyclables.

Considérant la convention initiale en date du 30 mai 2024 entre la communauté de communes Mellois en Poitou et la commune de La Mothe-Saint-Héray pour l'implantation des points de collecte enterrés Rue Madelaine Gelin (Point n°01) et Vallée du Parc (Point n° 02) ;

Considérant que l'article 2 de la convention initiale en date du 30 mai 2024 précise que les sites d'implantation pourront être modifiés par avenant entre les parties au terme d'une concertation ;

En concertation avec la commune de La Mothe-Saint-Héray, il a été convenu de modifier les points de collecte de la convention initiale en annulant le point n°01 situé Rue Madelaine Gelin et en remplaçant le point n°02 situé Vallée du Parc par un point de collecte Rue du Château, par un avenant n° 01 à la convention initiale.

Le montant prévisionnel de cet avenant n°01 pour l'achat et l'installation des colonnes et le montant prévisionnel de la participation de la commune de La Mothe Saint Héray est présenté ci-dessous :

Sites	Montant convention initiale	Nouveau montant prévisionnel	Participation communale € HT	Montant porté par la CCMP € HT

<u>Anciens points retenus</u>				
Rue Madeleine Gelin	38 236,00	/	19 118,00	19 118,00
Vallée du Parc				
<u>Nouveau point</u>				
Rue du Château		19 607,40	9 803,70	9 803,70
Montant total prévu		19 607,40	9 803,70	9 803,70

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°01 à la conventions pour l'implantation des points de collecte enterré sur la commune de La Mothe Saint Héray, telle qu'annexé ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°01 à la convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance



Nicolas RAGOT
 3e VP en charge de
 l'attractivité économique, des
 agricultures et du
 rayonnement du territoire
 30 juin 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
 Président
 30 juin 2026